



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Droits LGBT en Égypte

Question écrite n° 24614

Texte de la question

M. Raphaël Gérard alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuels et trans (LGBT) en Égypte. Bien que la loi égyptienne ne criminalise pas explicitement les relations sexuelles entre personnes de même sexe, plusieurs dispositions visent les comportements ou l'expression d'idées jugées immorales, contraires aux bonnes mœurs ou portant atteinte aux enseignements des autorités religieuses. À titre d'exemple, la loi 10/1961 relative à la lutte contre la prostitution est très largement utilisée à des fins de police à l'encontre des personnes homosexuelles. Dans ce contexte, plusieurs associations ou organisations non gouvernementales telles que ANKH, Amnesty Internationale ou Rainbow Railroad font état de violation des droits humains fondamentaux de la part des autorités égyptiennes, notamment, sur le fondement de l'identité de genre des personnes qui n'entrent pas dans le cadre socialement établi. L'arrestation de Eman Al-Helw et Hossam Ahmad, emprisonnés de manière préventive à la suite de manifestations et victimes de traitements dégradants (examens médicaux des parties génitales) témoigne des abus subis par les défenseurs des droits LGBTQI en Égypte. Lors de la présentation du plan de mesures d'urgence contre les violences anti-LGBT, le Gouvernement français, par la voix de Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, s'est engagé à porter le combat de la dépénalisation universelle de l'homosexualité, au sein des instances internationales telles que l'Organisation des Nations unies. Le 13 novembre 2019, le bilan de l'Égypte en matière de droits humains doit être examiné aux Nations unies à Genève, à l'occasion de l'examen périodique universel. L'Égypte a signé le pacte international relatif aux droits civils et politiques et la convention des Nations unies contre la torture et les autres formes de traitement cruels, inhumains ou dégradants. L'Égypte doit rapidement tenir ses engagements en mettant fin aux arrestations de personnes LGBT aux examens anaux forcés, particulièrement dans les affaires dites de « débauche » et interdire la torture dans les lieux de détention. Sa législation en matière de droits des personnes LGBTQI+ doit se conformer aux normes internationales, notamment en mettant en place des lieux de détention spécifiques pour les personnes trans, et en permettant l'accès au traitement médicamenteux (antirétroviraux, hormones...) de toute personne dans le besoin, et particulièrement dans les prisons et les lieux de détention. Aussi, il souhaite que la France formule des recommandations en matière de respect des droits humains et des droits des personnes LGBT, en particulier, dans un contexte de répression croissante.

Texte de la réponse

La France est pleinement impliquée dans la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et soutient le travail des ONG dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, la France contribue activement à l'adoption de résolutions qui ont trait aux violations des droits de l'Homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. A cet égard, le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en juillet 2019 est un résultat particulièrement positif. A travers ses visites de terrain et ses rapports, l'Expert indépendant contribue à

donner à cette problématique une visibilité certaine au sein des enceintes multilatérales et auprès de la communauté internationale. En tant que membre du core-group LGBTI à l'Assemblée générale des Nations unies et de la Coalition pour les droits égaux ("Equal Rights Coalition"), la France, aux côtés de ses partenaires internationaux, s'exprime publiquement pour rappeler que les violences et discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre constituent des violations du droit international des droits de l'Homme et appelle les Etats à mettre fin à ces violations. La France suit de près la situation des droits de l'Homme en Egypte, et notamment celle des personnes LGBTI. Elle est particulièrement attentive aux cas d'Eman Al-Helw et Hossam Ahmad, arrêtés en février 2019 et qui ont, d'après leurs avocats, subi des traitements dégradants. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est en contact régulier avec les ONG qui les soutiennent. La France entretient un dialogue régulier et franc avec les autorités égyptiennes sur la question des droits de l'Homme. Des échanges sont conduits sur ce sujet à tous les niveaux. Comme le Président de la République l'a exprimé lors de sa visite au Caire en janvier 2019, le respect des droits de l'Homme en Egypte est une condition de l'établissement d'un climat durable de paix et de stabilité dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24614

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10063

Réponse publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1509